



Études et Résultats

N° 598 • septembre 2007

Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans

Premiers résultats de l'enquête Événements de vie et santé (1/2)

Près d'une personne sur deux déclare avoir subi au moins une violence au cours des deux dernières années écoulées : les violences verbales, les plus fréquentes, touchent près d'une personne sur cinq. Les jeunes apparaissent davantage exposés aux violences interpersonnelles de toutes natures, et les femmes sont significativement plus nombreuses que les hommes à rapporter des violences sexuelles, sur la durée entière de la vie. Certains types de violences sont très fréquemment répétés : plus de 40% des personnes ayant déclaré avoir été victimes d'une violence sexuelle au cours des deux dernières années indiquent que ces faits se sont répétés au moins deux fois. Près d'une fois sur deux, les violences physiques sont elles aussi répétées. Les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes avoir subi des dommages matériels, professionnels, psychologiques ou physiques importants ou bien encore des dommages en matière de santé, à la suite des violences subies dans les deux dernières années. L'auteur des faits de violence ayant entraîné ce type de conséquence est le plus souvent un homme seul, connu de la victime, faisant partie de sa famille ou de ses proches dans plus d'un quart des cas.

Ces résultats sont issus de l'enquête Événements de vie et santé, menée en 2005-2006 auprès de 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans, et qui a pour objectif de mesurer les phénomènes de violence ressentis ainsi que leurs conséquences, au cours des deux années précédant l'enquête, mais aussi sur le long terme.

Catherine CAVALIN

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

« **L**a violence constitue l'un des principaux problèmes de santé publique dans le monde » et il convient « de faire de la violence une priorité de la recherche en santé publique ». Le constat établi par l'Organisation mondiale de la santé dans le *Rapport mondial sur la violence et la santé*, publié en 2002¹, signale le manque de données disponibles permettant la mesure des différentes formes de violence. Afin de combler ce manque, la DREES, en partenariat avec l'INSEE, a mené une enquête statistique : Événements de vie et santé (EVS). Cette dernière permet d'établir des liens entre violences subies, états de santé, conditions et parcours de vie (encadré 1). Nous en présentons ici les premiers résultats, relatifs aux types de violences subies, aux caractéristiques des personnes qui les ont déclarées et aux conséquences des violences sur les personnes. Un numéro ultérieur explorera les liens existant entre ces violences et l'état de santé.

La notion de violence est complexe et des choix ont été opérés pour lui donner un contenu qui puisse faire sens dans cette enquête. En particulier, l'intentionnalité d'un comportement violent, que le rapport de l'OMS retient tout en la présentant comme très difficile à déceler dans de nombreux actes², a semblé source de trop d'ambiguïtés pour être incluse dans la définition même de la violence mise en œuvre dans EVS. En revanche, en accord avec la distinction entre violence et conflit sur laquelle insiste l'enquête nationale sur les Violences envers les femmes en France (ENVEFF) [Jaspard M. *et al.*, 2003], les types de situations ou d'événements retenus l'ont été parce qu'ils sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes, et ici (contrairement à l'ENVEFF, cette fois) même si l'acte lui-même ne touche directement que des biens matériels (par exemple, un vol réalisé en l'absence et/ou à l'insu de la victime) [encadré 2].

Dans les deux années précédant l'enquête, les violences verbales sont les plus fréquentes

Les types de violences repérés par l'enquête couvrent un large éventail. Les violences les plus fréquentes sont

verbales : 18 % des personnes interrogées déclarent avoir été exposées à des insultes, des cris, des menaces verbales ou des injures, au cours des deux années précédant l'enquête. À l'opposé, les violences à caractère sexuel, celles qui se rapportent au fait d'avoir subi ou été obligé(e) de pratiquer des attouchements sexuels, ou d'avoir subi une ou des tentatives de rapports sexuels forcés, ou bien encore des rapports sexuels forcés, sont les plus rares : 0,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré en avoir été victimes au cours des vingt-quatre mois précédant l'enquête³. Les atteintes physiques à caractère non sexuel (coups et tentatives de coups) concernent pour leur part 3 % des personnes enquêtées, 1 % d'entre elles ayant été confrontées à des tentatives de coups, 2 % à des coups effectivement portés.

Parmi les violences de nature morale et psychologique, les dénigrement et critiques ressentis comme injustes et répétés ont été subis par plus d'une personne sur dix, de même que la réception de courriers ou appels téléphoniques malveillants. Il est plus rare de voir exercer une menace contre ses proches ou de se voir menacé(e) de séparation d'avec ces derniers, de se voir imposer des manières de se coiffer, de s'habiller ou de se comporter en général, de ne pas pouvoir rencontrer ou parler librement à certaines personnes de son entourage : chacun de ces faits a été signalé par environ 2 % de la population interrogée.

On trouve par ailleurs une fréquence élevée de ce que la police et la justice classent parmi les « atteintes aux biens », ce que l'on sait déjà par les enquêtes de « victimation ». Au total, 22 % des personnes âgées de 18 à 75 ans ont eu à faire face au moins une fois à « une atteinte à leurs biens » dans les vingt-quatre mois précédant l'enquête. 12 % ont été volées ou victimes d'une tentative de vol au moins une fois, 4 % ont été cambriolées (au sens d'une intrusion au domicile, qu'il y ait ou non eu vol) et 10 % ont subi la dégradation ou la destruction d'un bien leur appartenant (en dehors des cas de vol ou de cambriolage avec dégradation), en une occasion au moins (tableau 1).

1. *Rapport mondial sur la violence et la santé: résumé*, OMS, Genève, p. 2 et 3 pour les deux citations.

2. Krug E. *et al.*, 2002, p. 5

3. En face-à-face, 0,3 % des personnes ont déclaré ce type de victimation pour les deux dernières années. L'ajout des réponses obtenues en mode auto-administré (encadré 1) porte ce taux à 0,4 %. Cette augmentation indique évidemment les limites d'une interrogation en face-à-face pour ce genre de sujet.

■ ENCADRÉ 1

Qu'est ce que l'enquête Événements de vie et santé ?

L'enquête Événements de vie et santé (EVS) a été menée de novembre 2005 à février 2006 auprès de 10 000 personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en « ménages ordinaires » (qui ne vivent pas dans des institutions). À la différence de l'enquête nationale sur les Violences envers les femmes en France (ENVEFF) (Jaspard M. *et al.*, 2003), menée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut de démographie de Paris-I (IDUP) en 2000 auprès de presque 7 000 femmes de 20 à 59 ans, le champ d'EVS inclut les hommes. L'objectif général de cette enquête est de mieux connaître les phénomènes de violences ressentis et leur implication, notamment en matière de santé. Le questionnaire comprend donc des questions relatives à la survenue de plusieurs types de violences et des questions permettant de construire différents indicateurs de santé (maladies chroniques, limitations fonctionnelles, accidents, santé perçue, consommation médicale, santé mentale). Des éléments biographiques ont également été recueillis, ainsi que des informations concernant les comportements sexuels, la consommation d'alcool et de drogues illicites, ces trois domaines ayant fait l'objet d'une interrogation auto-administrée par ordinateur pour plus de confidentialité et de sincérité, les autres thèmes étant abordés en face-à-face avec un enquêteur.

À la différence des enquêtes dites « de victimation » telles que celles qu'a promues le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) depuis le milieu des années 1980, EVS ne calque pas ses catégories sur les crimes et délits tels qu'ils sont définis dans la statistique policière que synthétise le document annuellement publié et usuellement intitulé « état 4001 » (encadré 2). Le propos majeur d'EVS est de soumettre des personnes âgées de 18 à 75 ans à une série de questions décrivant concrètement des faits dont elles ont pu être victimes. Ces faits sont retenus au motif qu'ils constituent autant d'atteintes potentielles à l'intégrité de la personne, sans que le questionnaire présuppose en quelque manière leur gravité ou leur qualification en termes de crimes ou de délits.

■ ENCADRÉ 2

Comment interroger les violences ? Quelques-uns des choix réalisés dans EVS

Comme les enquêtes de victimation « traditionnelles », le questionnaire d'EVS retient une période de référence récente (pour faciliter la remémoration précise), pour la soumettre à un questionnement détaillé. Ici, sur les deux années précédant l'enquête, on recueille des informations sur cinq types de violences :

- atteintes aux biens,
- violences verbales,
- violences physiques,
- violences sexuelles,
- violences morales et psychologiques.

Chacun étant décomposé en une à sept catégories (tableau 1).

Sur chaque type de violence, ces informations permettent de connaître le détail des circonstances et des conséquences de l'événement survenu (s'il n'y en a qu'un) ou du dernier (s'il y en a plusieurs), ainsi que le comportement de réaction de la victime.

Un questionnement plus rapide, au sens où il se contente de relever l'occurrence éventuelle des violences subies sans en approfondir longuement les circonstances et conséquences, porte ensuite sur toute la durée de vie écoulée avant les deux dernières années. Seules de légères différences distinguent les deux parties du questionnaire : les dégradations de biens, le fait d'être victime d'un exhibitionniste ou les contacts physiques contraints (hors attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés et rapports sexuels forcés) n'apparaissent plus dans les questions portant sur la vie entière. De même, les vols et cambriolages ne sont repérés sur la longue durée que s'ils sont survenus après les 18 ans du répondant.

À une exception près, en fin de questionnaire, les enquêtés n'ont pas à répondre à des questions parlant de « violence » ou d'« agression », désignée de manière abstraite et générale. Ces mots sont trop porteurs de connotations subjectives, trop potentiellement chargés d'un poids idéologique ou affectif et, de toutes façons, leur appréhension varie selon les événements vécus par chacun, l'estime de soi, l'aptitude inégale à dénoncer des événements, le plus ou moins grand degré de tolérance du groupe social d'appartenance... Chaque question décrit des situations concrètes, où généralement plusieurs mots permettent de décliner une diversité de cas illustrant une catégorie de violence donnée. En outre, le questionnaire d'EVS s'efforce de préjuger le moins possible de la gravité des violences même si, de toute évidence, la notion de violence demeure toujours normative, au-delà de tous les efforts d'objectivité.

Être jeune augmente l'exposition aux violences interpersonnelles

Les cambriolages, courriers ou appels téléphoniques malveillants semblent davantage viser un logement, un ménage, qu'être associés à des caractéristiques individuelles. En revanche, la probabilité de déclarer des violences interpersonnelles, c'est-à-dire qui s'exercent directement de personne à personne⁴, varie fortement en fonction de l'âge, du sexe, de la situation familiale, du lieu de résidence et de la situation socioprofessionnelle.

Toutes choses égales par ailleurs⁵, les personnes de 18 à 29 ans déclarent plus que leurs aînés avoir subi des violences interpersonnelles au cours des deux années précédant l'enquête. Par rapport à une personne de 30 à 54 ans, la probabilité de déclarer avoir subi des violences physiques au cours de cette période est ainsi multipliée par 3,3. Cette surexposition des plus jeunes est également très apparente en matière de violences verbales et de violences sexuelles (exhibitionnisme, contacts physiques contraints⁶).

Sur la durée entière de la vie, il apparaît aussi que la première violence physique ou sexuelle a fréquemment été subie avant l'âge adulte : quel que soit leur âge, une proportion importante des personnes ayant déclaré que des violences de ce type sont survenues avant les vingt-quatre mois précédant l'enquête signale que la première occurrence de ces faits s'est produite dans l'enfance ou à l'adolescence. Ainsi, parmi les individus ayant subi des violences physiques avant les deux ans précédant l'enquête, 41 % d'entre eux ont vécu ces faits au moins une fois dans l'enfance, et 58 % à l'adolescence. Ces proportions sont respectivement de 31 % et 48 % pour les personnes rapportant des attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés et rapports sexuels forcés.

Des différences entre hommes et femmes selon les catégories de violences déclarées

Pour les violences sexuelles parmi lesquelles se trouvent probablement les atteintes les plus graves, l'analyse

4. Sont ici entendues comme violences interpersonnelles les violences verbales, physiques, sexuelles, morales et psychologiques, par différence avec les atteintes aux biens (vols et tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens).

5. Analyse pour laquelle la situation de référence est la suivante : homme de 30 à 54 ans résidant en grande agglomération mais pas en zone urbaine sensible, sans lien direct avec la migration (autrement dit ni lui-même immigré, ni enfant de parents étrangers à la naissance nés à l'étranger), vivant dans un ménage composé d'un couple avec enfant(s), actif occupé et détenteur d'un CAP, d'un BEP ou d'un diplôme de même niveau.

6. Les attouchements, tentatives et rapports sexuels forcés subis au cours des dernières années ont ici été exclus de l'analyse, faute d'effectifs suffisants sur cette courte période.

a été effectuée sur les faits déclarés au cours de la vie entière⁷. Sur cette période (à l'exception des deux dernières années), 7% des 18-75 ans rapportent avoir subi des attouchements sexuels, des tentatives ou des rapports sexuels forcés. 11% des femmes et 3% des hommes sont concernés, cet écart étant confirmé par une analyse toutes choses égales par ailleurs.

Sur les deux années précédant l'enquête, les femmes ont également plus de risques d'affronter des scènes d'exhibitionnisme, des situations où elles se trouvent menacées d'être séparées de leurs proches ou bien où leurs proches se trouvent menacés. En revanche, elles subissent moins de vols, de tentatives de vols, de violences physiques ou de refus de discussion de la part d'un tiers (tableau 1).

7. Période pour laquelle les effectifs de victimes, plus nombreux que pour les seules deux dernières années, permettent une analyse statistique plus robuste.

8. Sont ici définis comme « familles monoparentales » les ménages dans lesquels cohabitent exclusivement un parent (père ou mère ne vivant pas en couple, pas même avec une personne résidant ailleurs) et son ou ses enfants, âgés de 0 à 24 ans inclus.

Une exposition différente aux violences selon le type de ménage et selon la situation socioprofessionnelle

Les personnes âgées de 18 à 75 ans vivant dans des familles monoparentales⁸ sont, toutes choses égales par ailleurs, plus souvent victimes, au cours des deux années précédant l'enquête, de violences verbales, de contacts physiques contraints, d'exhibitionnisme ou de violences morales et psychologiques (à l'exception des contraintes pesant sur le comportement).

Par ailleurs, le fait de vivre seul(e) va de pair avec une exposition plus forte aux vols et tentatives de vols, aux violences physiques et aux contacts physiques contraints. Toujours pour les vingt-quatre mois précédant l'enquête, les personnes au chômage et les inactifs ayant déjà travaillé ont, par

rapport aux actifs occupés, un risque accru de déclarer avoir subi des violences verbales, des dénigrement et critiques injustes. Les chômeurs se caractérisent également par des déclarations de violences physiques, de vols, de tentatives de vols et de dégradations de biens significativement plus fréquentes que celles des actifs occupés, ainsi que par leur exposition à des contrôles et des questions intrusives sur leurs fréquentations et leurs déplacements, à des menaces touchant leurs proches et à des situations où une personne les empêche de parler à des proches, les empêche de les rencontrer librement (toujours toutes choses égales par ailleurs).

Enfin, le lien à la migration apparaît comme un paramètre qui n'est lié au niveau de victimation que pour un très petit nombre de violences subies,

■ TABLEAU 1

Violences déclarées au cours des deux dernières années par les personnes âgées de 18 à 75 ans (%)

	Questions posées sur les deux ans précédant l'entretien	Hommes				Femmes				Ensemble des 18-75 ans
		18 à 29 ans	30-54 ans	55-75 ans	Ensemble	18-29 ans	30-54 ans	55-75 ans	Ensemble	
Violences verbales	Avez-vous été insulté(e), a-t-on proféré à votre encontre des cris, des menaces verbales, des injures... ?	31	17	10	18	28	19	8	18	18
Violences physiques	Vous a-t-on giflé(e), frappé(e), a-t-on exercé d'autres brutalités physiques contre vous ou a-t-on tenté de le faire ?	11	3	0	4	6	3	1	3	3
Violences sexuelles	Est-il arrivé que quelqu'un exhibe devant vous ses organes sexuels ou se déshabille devant vous contre votre volonté ?	2	1	0	1	3	1	1	2	1
	Quelqu'un a-t-il cherché à vous embrasser contre votre gré ou à vous imposer un contact physique ?	4	1	0	1	4	1	0	2	2
	Est-ce que quelqu'un vous a forcé(e) à subir ou à faire des attouchements sexuels, a essayé ou est parvenu à avoir avec vous un rapport sexuel contre votre gré ?	0,2	0,4	0,3	0,3	0,7	0,5	0,2	0,4	0,4
Violences morales et psychologiques	Est-il arrivé que quelqu'un émette à votre propos des critiques injustes, répétées, c'est-à-dire dénigre ou dévalorise votre apparence physique, votre tenue vestimentaire, vos idées, ce que vous avez fait... ?	15	11	5	10	16	12	5	11	11
	Est-il arrivé que quelqu'un vous empêche de parler avec des amis, des connaissances ou des membres de votre famille ou vous empêche de les rencontrer ?	4	1	1	1	4	2	1	2	2
	Est-il arrivé que quelqu'un vous impose des façons de vous habiller, de vous coiffer ou de vous comporter ?	5	2	1	3	5	2	1	2	2
	Est-il arrivé que quelqu'un exige de savoir où et avec qui vous étiez à un autre moment ou cherche à contrôler vos fréquentations ou vos déplacements ?	16	4	1	6	12	4	1	5	5
	Est-il arrivé que quelqu'un refuse totalement de discuter avec vous ?	12	8	4	8	9	6	4	6	7
	Vous est-il arrivé de recevoir des appels téléphoniques malveillants, y compris si personne ne parlait, ou des lettres malveillantes ?	9	9	10	9	17	12	13	13	11
	Est-il arrivé que quelqu'un menace de s'en prendre à une (ou des) personnes qui vous est (sont) proche(s) ou menace de vous séparer d'elle(s) ?	4	3	1	3	6	4	2	4	3
Vols, cambriolages et dégradations de biens	A-t-on volé ou tenté de voler un bien vous appartenant ? Il peut s'agir de vol, avec ou sans menace, et en dehors des cambriolages	24	13	8	14	17	11	6	10	12
	Avez-vous subi un cambriolage ? Il y a cambriolage dans tous les cas où des personnes se sont introduites chez vous, dans votre logement ou votre jardin, même sans rien voler	5	4	5	5	4	3	3	3	4
	A-t-on dégradé ou détruit un bien appartenant à votre ménage (en dehors des cas de cambriolages ou vols avec dégradations) ?	13	11	6	10	11	10	5	9	10

Lecture • 31% des hommes de 18 à 29 ans ont déclaré avoir fait l'objet de cris, menaces verbales, injures, au cours des deux années précédant l'enquête.

Champ • Personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

toutes choses égales par ailleurs. Les immigrés⁹ ont une probabilité plus forte d'avoir subi des vols et tentatives de vols, de même que des situations où ils se sont trouvés empêchés de parler librement avec des proches ou de les rencontrer, alors qu'ils sont à l'inverse significativement moins exposés aux violences verbales. Les descendants d'immigrés¹⁰, pour leur part, déclarent plus fréquemment des violences verbales, des dénigrement et des contraintes exercées sur leur comportement¹¹.

Ce sont les habitants des communes rurales qui déclarent avoir subi le moins de violences

Au-delà des caractéristiques individuelles, vivre dans une grande ville ou dans une zone urbaine sensible (ZUS) expose-t-il davantage à la violence ? Si les habitants des ZUS, plus jeunes que ceux des autres zones, déclarent davantage de violences que les autres au cours des deux dernières années, ces écarts ne résistent pas à une analyse réalisée à caractéristiques données : toutes choses égales par ailleurs, résider en ZUS n'a pas d'impact sur la probabilité de déclarer subir des

violences physiques, verbales ou sexuelles. Le seul type de violence pour lequel résider en ZUS apparaît comme un facteur significatif de sur-exposition est d'ordre moral et psychologique et appartient à la catégorie des comportements contraints.

Les habitants des communes rurales déclarent moins fréquemment avoir subi des violences au cours des deux années antérieures à l'enquête. Après analyse toutes choses égales par ailleurs, c'est en matière de vols et tentatives de vols, de dégradations de biens ou de violences verbales qu'ils sont significativement protégés, comparativement aux habitants des agglomérations de 50 000 habitants et plus.

Les violences peuvent se cumuler

Il existe plusieurs manières de cumuler les victimations : il est possible d'avoir subi à plusieurs reprises, au cours des deux années précédant l'enquête, des violences de même type (par exemple des violences physiques), ou de types distincts (par exemple, des violences verbales et des violences physiques). La victimation peut aussi être multiple parce qu'elle prend place à différents moments de la vie, plus

espacés dans le temps. Enfin, des types de violences différents peuvent être perpétrés en même temps : il est par exemple possible d'être volé, insulté et frappé en même temps. Dans les deux années écoulées, cette association de plusieurs types de violences simultanées varie beaucoup, d'un type à l'autre, permettant de mieux comprendre la réalité concrète des situations rapportées par les victimes, même s'il est impossible de faire la part de la violence qui a déclenché l'occurrence des autres. Les violences physiques sont ainsi, dans 70 % des cas, accompagnées de violences verbales, alors que les victimes de vols (et tentatives), de cambriolages et de dégradations de biens, agressions très majoritairement perpétrées en l'absence de la victime, ne sont que pour 6 % d'entre elles touchées par d'autres violences subies simultanément.

La répétition des faits de violences interpersonnelles est très fréquente sur les deux dernières années

Plus de 40 % des personnes ayant déclaré avoir été victimes d'un exhibitionniste, avoir subi des contacts physiques contraints, des attouchements,

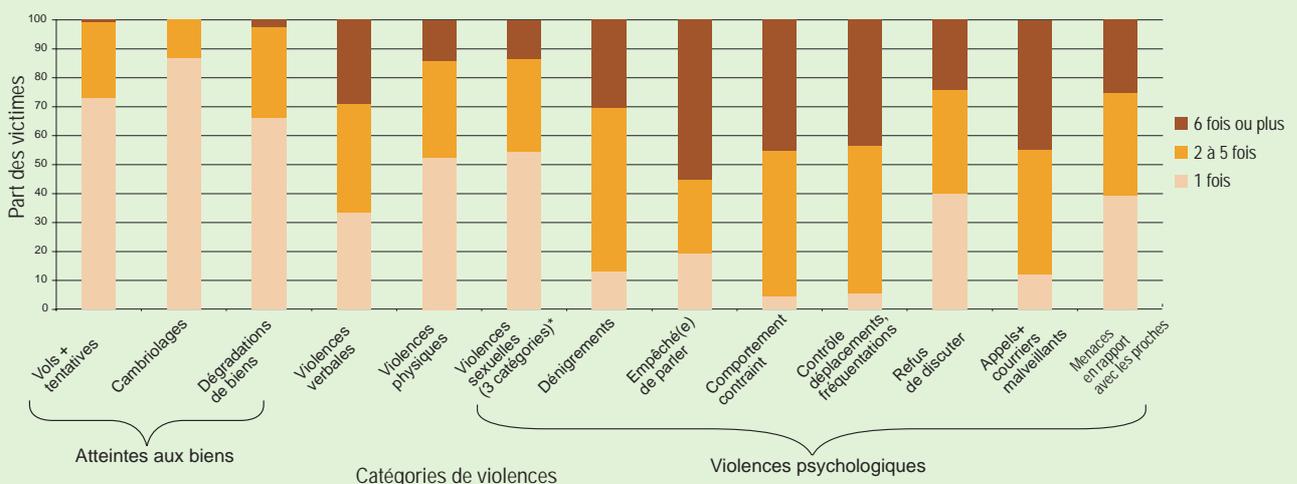
9. Personnes nées à l'étranger, devenues françaises ou ayant une nationalité étrangère à la date de l'enquête.

10. Personnes nées en France de parents nés à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance.

11. Toujours toutes choses égales par ailleurs, par rapport aux personnes n'ayant aucun lien direct avec la migration (c'est-à-dire ni immigré français, ni immigré étranger, ni né en France de parents nés à l'étranger et de nationalité autre que française à leur naissance).

GRAPHIQUE 1

Cumul des faits de violences par catégories au cours des deux années précédant l'enquête (%)



Lecture • Parmi les personnes déclarant avoir été victimes de violences verbales (insultes, injures, cris ou menaces verbales) au cours des 24 mois précédant l'enquête EVS, 34 % l'ont été à une reprise, 37 % entre deux et cinq fois, et 29 % six fois ou plus.

Remarque • Les atteintes aux biens (vols et tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens) se distinguent des violences interpersonnelles (violences verbales, physiques, sexuelles, morales et psychologiques).

* Les trois catégories de violences à caractère sexuel (exhibitionnisme, contacts physiques contraints, attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés et rapports sexuels forcés) sont ici regroupées, de façon à permettre de raisonner sur des effectifs de victimes plus pertinents.

Champ • Victimes de violences, âgées de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

des tentatives de rapports sexuels forcés ou des rapports sexuels forcés au cours des deux dernières années indiquent que ces faits se sont répétés au moins deux fois (graphique 1). Parmi ces victimes, une personne sur dix l'a été six fois ou plus en deux ans. Près d'une fois sur deux, les violences physiques sont elles aussi répétées sur cette courte période, de deux à cinq fois pour un tiers des victimes, six fois ou plus pour 14 % d'entre elles ; la répétition concerne 51 % des femmes victimes, et 48 % des hommes.

En matière de violences morales et psychologiques ou de violences verbales, c'est la répétition qui est la norme. Seul un tiers des personnes qui signalent des insultes, cris, menaces, ou injures n'y a été confronté qu'une seule fois : dans 30 % des cas, elles ont été subies au moins six fois sur les deux dernières années. La plupart des violences morales et psychologiques sont également répétées pour une grande majorité des personnes qui rapportent en avoir été victimes.

La répétition est plus rare pour les atteintes aux biens : elle concerne un quart des personnes ayant subi un vol ou une tentative de vol, 13 % de ceux qui ont déclaré un cambriolage, et un tiers de ceux qui ont fait état de dégradations de biens.

Les violences de natures différentes se cumulent

Si l'on examine à présent l'exposition à plusieurs types de violences, on constate que 18 % des personnes

interrogées déclarent plusieurs faits de natures différentes sur cette même période. Lorsqu'un seul type de violences est déclaré, ce qui concerne 30 % des personnes interrogées, il s'agit en général de violences morales ou psychologiques (dans 41 % des cas), ou d'atteintes aux biens (dans 38 % des cas). Une personne sur deux déclare n'avoir subi aucune violence au cours des deux années écoulées.

Ainsi, par exemple, 93 % des personnes ayant subi des coups ou tentatives de coups ont également déclaré d'autres types de violence, dans des proportions bien supérieures à celles que l'on observe dans l'ensemble de la population (tableau 2). 18 % d'entre elles ont aussi signalé au moins un fait de violence sexuelle (exhibitionnisme, contacts physiques contraints, des rapports sexuels forcés), survenu au cours des deux années précédant l'enquête. Leur exposition aux violences verbales, morales ou psychologiques et aux atteintes aux biens est également plus élevée.

De même, avoir été victime d'un exhibitionniste, avoir subi des contacts physiques contraints, des atteintes aux biens, des tentatives et rapports sexuels forcés est très largement associé à la déclaration de violences d'un autre type : 59 % des personnes ayant subi des violences sexuelles de cette nature ont également fait l'objet de violences morales ou psychologiques, et 50 % d'entre elles de violences verbales, toujours dans les vingt-quatre derniers mois.

Les victimes estiment différemment le degré de dommages subis, selon les types de violences et selon leur sexe

« Au total, diriez-vous que cette affaire vous a causé : un dommage matériel (respectivement professionnel, physique, psychologique) plutôt important, plutôt faible ou aucun dommage/un dommage temporaire, durable ou aucun dommage pour votre santé ? » Pour chacun des cinq types de violences, ces questions sont posées à propos de l'événement violent (le seul ou le dernier, lorsqu'il y en a plusieurs) survenu au cours des vingt-quatre mois précédant l'enquête.

Si la quasi-totalité des victimes de vols (et tentatives), cambriolages et dégradations de biens déclarent des dommages, du fait des dégâts matériels subis, en revanche moins de la moitié des personnes qui rapportent avoir été victimes de violences interpersonnelles considèrent que celles-ci ont entraîné pour elles des dommages.

En outre, parmi les personnes ayant vécu des événements violents, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à faire état d'au moins un dommage important ou d'un dommage pour leur santé (tableau 3). Cet écart est particulièrement élevé dans le cas des violences physiques : seuls 10 % des hommes victimes de violences physiques déclarent que celles-ci ont entraîné pour eux au moins un dommage important ou un dommage pour leur santé, contre 47 % des femmes victimes. Même si

■ TABLEAU 2

Cumul de violences de différents types au cours des deux années précédant l'enquête (%)

Personnes ayant déclaré...	au moins...					
	aucun autre type de violence	une atteinte aux biens	une violence verbale	une violence physique	une violence sexuelle	une violence morale ou psychologique
... au moins une atteinte aux biens (vols et tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens)	51		26	6	5	37
... au moins une violence verbale (insultes, injures, cris, menaces verbales)	30	32		13	8	53
... au moins une violence physique (coups et tentatives de coups)	7	39	72		18	67
... au moins une violence sexuelle (exhibitionnisme, contacts physiques contraints, attouchements, tentatives et rapports sexuels forcés)	7	39	50	21		59
... au moins une violence morale ou psychologique	47	30	35	8	6	
Ensemble	52	22	18	3	3	27

Lecture • Parmi les personnes ayant déclaré au moins une atteinte aux biens, 51 % n'ont déclaré aucun autre fait de violence ; 26 % ont également déclaré avoir subi des violences verbales. 52 % des 18-75 ans n'ont subi aucune violence dans les deux ans précédant EVS.

Champ • Personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

les hommes, en situation d'enquête, peuvent être plus réticents à se dire victimes, déclarer des dommages est néanmoins un indicateur du degré de gravité de la violence subie. Selon cet indicateur, les violences déclarées par les femmes auraient donc de plus lourdes conséquences.

L'atteinte à la personne se manifeste dans les dommages psychologiques subis

Pour les personnes estimant avoir supporté un certain degré de dommage, même faible, c'est la nature psychologique des conséquences qui

se détache comme un point commun à toutes les situations d'agression, pour les hommes comme pour les femmes. Parmi ces victimes, en effet, plus de la moitié sont concernées par un impact psychologique (« important » ou « faible »), y compris pour les atteintes aux biens¹². 33 % de ces personnes indiquent un dommage psychologique important dans les suites d'une violence morale et psychologique. Elles sont aussi nombreuses à faire une déclaration similaire après avoir fait l'objet de cris, d'insultes, d'injures ou menaces verbales et presque 40 %, après avoir été confrontées à des violences physiques, à une scène d'exhibitionnisme ou à des contacts physiques non désirés (tableau 4).

Les violences interpersonnelles entraînant des dommages importants impliquent fréquemment une victime et un auteur qui se connaissent

Les personnes ayant déclaré au moins un dommage important consécutif à des faits de violence subis, en majorité des femmes, ont également décrit les circonstances de l'événement, et en particulier la nature du lien qui les unissait à l'auteur des faits au moment où ils se sont produits.

Les violences interpersonnelles mettent très fréquemment en relation une victime et un auteur qui se connaissent : c'est le cas plus d'une fois sur deux pour l'exhibitionnisme et les contacts physiques imposés et huit fois sur dix environ en matière de violences verbales, physiques et psychologiques (graphique 2). Le lien est même souvent très étroit : il s'agit d'un membre de la famille (y compris le conjoint) ou d'un proche¹³ de la victime plus d'une fois sur quatre en cas d'exhibitionnisme ou contacts physiques contraints et plus d'une fois sur deux pour les violences physiques. En outre, les personnes ayant subi des violences physiques ou verbales répétées sur les vingt-quatre derniers mois déclarent plus souvent que les autres connaître l'auteur du dernier de ces faits. Lorsque des violences physiques ont été subies une seule fois, 64 % des victimes en connaissent l'auteur et 39 % déclarent que celui-ci est un membre de leur famille ou un proche ;

12. Nous ne nous prononçons pas ici sur les attouchements sexuels, tentatives et rapports sexuels forcés, qui ont été exclus du tableau 4, faute d'effectifs.

13. Un proche est défini dans l'enquête comme une personne avec qui l'enquêté(e) entretient des liens de confiance ou d'amitié sans qu'elle soit nécessairement membre de sa famille.

■ TABLEAU 3

Proportion de personnes déclarant au moins un dommage important à la suite des violences subies (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Atteintes aux biens	42	48	45
Violences verbales	17	32	25
Violences physiques	10	47	26
Violences à caractère sexuel	9	19	14
Violences morales et psychologiques	14	24	21

Lecture • 42 % des hommes ayant subi une atteinte aux biens déclarent qu'elle a entraîné au moins un dommage professionnel, matériel, psychologique ou physique important, ou un dommage temporaire ou durable pour leur santé.

Champ • Hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires et victimes dans les vingt-quatre mois écoulés d'au moins un type de violences parmi les : vols, tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens, violences verbales, physiques, sexuelles, morales et psychologiques.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

■ TABLEAU 4

Nature et degré des dommages subis par les victimes ayant ressenti au moins un type de dommage faible (%)

	Atteintes aux biens	Violences verbales	Violences physiques	Exhibitionnisme, contacts physiques contraints	Violences morales et psychologiques
Dommage matériel					
important	39	3	8	0	2
faible	55	5	16	2	5
nul	6	92	76	98	93
Dommage professionnel					
important	7	5	2	0	7
faible	7	10	10	4	10
nul	86	85	88	96	83
Dommage psychologique					
important	20	34	38	39	33
faible	33	57	39	59	61
nul	47	9	23	2	6
Dommage physique					
important	2	6	16	1	2
faible	2	9	42	9	4
nul	96	85	42	90	94
Dommage pour la santé					
durable	2	8	10	3	7
temporaire	6	22	23	19	19
nul	92	70	67	78	74

Lecture • 39 % des victimes de vols, tentatives de vols, cambriolages ou dégradations de biens ayant ressenti au moins un dommage faible en matière matérielle ou psychologique ou physique ou professionnelle ou un dommage temporaire ou durable pour leur santé évaluent le dommage matériel comme important.

Champ • personnes âgées de 18 à 75 ans déclarant pour les vingt-quatre mois écoulés au moins un fait de violence subi ayant entraîné des dommages.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

lorsqu'elles sont survenues plusieurs fois, ces taux sont respectivement de 97% et 73%. Lorsque les violences verbales ont eu lieu une fois en deux ans, 71% des personnes qui les ont subies en connaissaient l'auteur et, dans 18% des cas, celui-ci faisait partie de leur famille ou de leurs proches; en cas de violences verbales répétées, 79% des victimes connaissaient leur agresseur et 33% d'entre elles révèlent qu'il s'agissait d'un familier ou d'un proche.

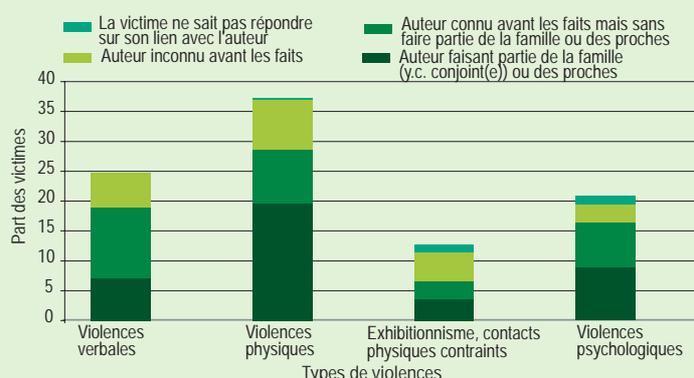
Le questionnaire se limitant à la description détaillée du dernier fait, rien ne permet d'attribuer à un même auteur l'ensemble des faits déclarés: à un environnement violent au sein de la famille ou des proches, peut être associée une exposition importante à la violence du fait d'autres auteurs.

L'auteur de violences interpersonnelles, en cas de dommages importants estimés par la victime, est très souvent un homme qui agit seul

Toujours parmi les personnes ayant déclaré au moins un dommage important lié aux violences subies, la plupart d'entre elles, en majorité des femmes, quel que soit le type de fait subi, déclarent que l'auteur était une personne qui a agi seule. 25% des personnes ayant déclaré avoir subi des violences verbales entraînant des dommages importants ont été victimes de plusieurs personnes, cette proportion est de 21% en matière de violences morales et psychologiques et de 15% en matière de violences physiques. Les auteurs de violences physiques et sexuelles ayant entraîné des dommages importants sont très majoritairement des hommes, selon les personnes qui rapportent avoir subi ces violences. Cela se constate dans 77% des cas pour les violences physiques, dans 94% pour les violences sexuelles (tableau 5). Pour les violences verbales d'une part, morales et psychologiques d'autre part, ces proportions sont respectivement de 77% et 63%.

GRAPHIQUE 2

Lien entre victime et auteur des violences interpersonnelles ayant entraîné au moins un dommage important



Lecture • 25% des victimes de violences verbales survenues au cours des deux ans écoulés avant EVS estiment que celles-ci ont entraîné au moins un dommage important ou un dommage pour leur santé: 7% des victimes déclarent que l'auteur des dernières violences verbales subies faisait partie de leur famille ou de leurs proches au moment des faits, 12% qu'ils connaissaient cet auteur sans qu'il fasse partie de leur famille ou de leurs proches et 6% qu'ils ne le connaissaient pas.

Champ • Hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires et victimes dans les vingt-quatre mois écoulés d'au moins un type de violences parmi les: vols, tentatives de vols, cambriolages, dégradations de biens, violences verbales, physiques, sexuelles, morales et psychologiques.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

TABLEAU 5

Sexe de l'auteur des violences ayant entraîné au moins un dommage important ou un dommage pour la santé (%)

D'après la victime l'auteur est...	Violences verbales	Violences physiques	Violences à caractère sexuel	Violences morales et psychologiques
... Un homme seul	55	77	94	45
... Une femme seule	21	8	6	34
... Plusieurs hommes	10	13	0	4
... Plusieurs femmes	2	0	0	3
... Des hommes et des femmes	12	2	0	13
Ensemble	100	100	100	100

Lecture • 55% des personnes ayant subi des violences verbales ayant entraîné au moins un dommage important ou un dommage pour la santé ont déclaré que l'auteur de ces violences était un homme seul.

Champ • Personnes âgées de 18 à 75 ans résidant en ménages ordinaires, déclarant avoir été victimes de violences verbales, physiques, sexuelles, morales et psychologiques ayant entraîné au moins un dommage important (matériel, professionnel, psychologique, physique) ou un dommage temporaire ou durable pour leur santé au cours des deux années écoulées.

Sources • Enquête EVS, DREES, 2005-2006.

Pour en savoir plus

- Djider Z., Vanovermeir S., 2007, « Des insultes aux coups: hommes et femmes inégaux face à la violence », *Insee Première*, n° 1124, mars.
- Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillouche F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, la Documentation française.
- Krug E.-G., Dahlberg L.-L., Mercy J.-A., Zwi A., Lozano-Ascensio R., 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- Rizk C., Boé J., 2006, « Les résultats de l'enquête de victimation 2006 », *Grand angle*, bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance, n° 10, décembre.
- Robert P., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., 1999, « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, XL-2.